

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-075

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : RENOUELEMENT CONVENTION C.A.F.  
D'OBJECTIFS DE FINANCEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE  
JEUNES ENFANTS DE 0 à 6 ANS**

**PRESENTS** : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

**POUVOIRS** : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL  
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT  
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC  
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTE** : Christelle DEHAYE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

=====

**Mme Céline PRATI-AIGUIER, Conseillère Municipale, donne lecture de l'exposé suivant :**

Afin de pouvoir prétendre à la prestation de service pour la structure petite enfance « Le jardin des Pitchouns », la commune a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var, renouvelable tous les 4 ans,

Pour maintenir cette prestation, il convient de renouveler la convention d'objectifs de financement pour la période du 01 Janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les termes de la dite convention telle que présentée et jointe à la présente note.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**Pour le Maire empêché,  
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER  
Le 1er Adjoint

Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :  
..... 20 JUIN 2016 .....

Publié ou notifié le : 21 JUIN 2016 .....

Le Maire,



**Pour le Maire empêché,  
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER  
Le 1er Adjoint